

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2022

En exercice :	29	L'an deux mil vingt-deux, le huit septembre à vingt heures quinze minutes, les
Présents :	24	membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en
Absents :	5	Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur
Procurations :	3	André-Jean BELLOIR, Maire.
Votants :	27	<u>Membres présents</u> : M. BELLOIR André-Jean, M. BICHON Vincent, Mme
Date de convocation :		CHAUVIN Véronique, Mme CLEMENT Katia, Mme COLLIN Armelle, M.
Le 4 novembre 2022		DECHANCÉ Éric, M. DELAMARCHE Vincent, M. DENOT André, Mme
		DESGRANGES Noëlle, M. DUPRÉ Frédéric, Mme FAUCONNIER Sylvie, M.
		FOURRÉ Johnny, M. GROMELLON Jacques (départ à l'issue de la question
		2022/72), Mme GUÉRIN Monique, Mme LEGENDRE Céline, M. MOUBECHÉ
		Damien, M. PAYEN Jérôme, M. ROBERT Daniel, M. ROBIDEL Sébastien (arrivé à
		20h36 question 2022/71), Mme ROGER-THÉAULT Valérie, M. ROYER Philippe,
		M. RUAUX Christophe, Mme SCHVAN Nicole, Mme TRINCOT Rachelle.
		<u>Absents</u> : Mme BOUVIER Myléna, Mme DELÉPINE Véronique (pouvoir à Mme
		ROGER-THEAULT), Mme DOBETZKY Christelle, (pouvoir à Mme DESGRANGES),
		Mme GARDIN Isabelle, M. GEORGES Arnaud (pouvoir à Mme CHAUVIN).
		Secrétaire de séance : Damien MOUBECHÉ

ORDRE DU JOUR

- Convention de concession avec l'association passerelles pour la fourrière chats chiens
- Reversement de la subvention perçue par le Tennis club à la Commune de Pontorson
- Tarifs des concessions de cases columbarium (1/01/2023)
- Demande de subvention de l'association Choeur de la Baie
- Demande de participations scolaire de la Commune de Saint James
- Demande de participation scolaire de la Commune de Sacey
- Avance au profit de l'OGEC Notre Dame
- Remboursement au profit de Mme Sorre

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de se prononcer sur la question diverse proposée (remboursement de 50 € au profit de Mme Sorre pour un trop payé)*

*Le procès-verbal de la réunion précédente en date du 8 septembre 2022 ne faisant pas l'objet d'observations et adopté à l'unanimité.*

*Monsieur le Maire explique que l'ordre du jour n'est pas très long mais qu'il est préférable de traiter ces questions dès maintenant plutôt que de risquer d'avoir un ordre du jour trop chargé en décembre.*

*Arrivée de M. Dechancé*

**2022/69 : Convention pour le service de fourrière chiens et chats**

Vu le projet de convention entre la Commune de Pontorson et l'association passerelles concernant le service de fourrière pour chiens et chats.  
Monsieur le Maire précise que la Commune dispose d'un chenil mais pas d'une fourrière municipale

Arrivée de Mme Guérin

Monsieur Gromellon demande si certaines catégories de chiens sont refusées, M. le Maire répond que les chiens dangereux font l'objet d'une procédure spécifique

Monsieur le Maire invite les conseillers qui auraient des propositions pour répondre aux obligations de gestion des animaux en divagation à en faire part

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention de service de fourrière avec l'association passerelles.

### **2022/70 Reversement de la subvention perçue par le Tennis club de Pontorson à la Commune**

Vu les travaux d'aménagement des courts de tennis extérieurs et de relampage du court couvert réalisés par la Commune

Considérant que la subvention accordée par la fédération française de tennis pour la réalisation de ces travaux a été versée au Tennis club de Pontorson,

Vu l'accord de l'association du Tennis club de Pontorson de reverser cette somme à la Commune de Pontorson

Monsieur Royer rappelle les différents travaux réalisés qui ont permis de bénéficier de cette subvention et informe le conseil que l'association se développe bien

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le reversement par l'association Tennis club de Pontorson de la somme de 11 600 €, elle sera imputée sur l'opération 17007.

### **2022/71 Tarifs des concessions de cases columbarium dans les cimetières communaux**

Vu l'acquisition de nouveaux modules de columbarium qui seront prochainement installés

Vu l'avis favorable des commissions aménagement du territoire, environnement travaux et finances

Considérant que le reste à charge pour la Commune est supérieur de 50 € par case environ au reste à charge supporté en 2018, lors des dernières acquisitions,

Vu la proposition d'évolution de tarifs présentée ci-après

	Tarif applicable depuis le 1/11/2018	Tarif proposé à compter du 1/01/2023
Concession columbarium 15 ans	350 €	400 €
Concession columbarium 30 ans	650 €	700 €
Concession columbarium 50 ans	900 €	950 €

Les membres du conseil souhaitent que la mise en place de columbariums ou cavurnes dans d'autres cimetières soient envisagée s'il y a un besoin avéré

Arrivée de M. Robidel à 20 h 36, M. Dechancé s'interroge sur le cimetière de la route de St Georges et sur la croix de Saint Blaise, M. le Maire répond que le premier appartient au CH de l'Estran et le second correspond à l'emplacement d'une ancienne léproserie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte les tarifs de concession des cases columbariums suivants, à compter du 1/01/2023

Tarif en vigueur à compter du 1/01/2023
400 €
700 €
950 €

Et précise que ces tarifs s'appliquent à l'ensemble des columbariums communaux

### **2022/72 Demande de subvention de l'association Choeur de la Baie**

Vu la demande de subvention d'un montant de 800 € déposée par l'association chœur de la baie pour 2022

Vu le bilan 2021/2022 de l'association qui présente un montant de dépenses de 8 609.97 €, équilibré en plus des cotisations des adhérents, recettes des spectacles et activités, de la subvention de la Commune (800 €) par des fonds propres antérieurs de l'association pour 2 000 € environ

Vu le budget prévisionnel présenté pour 2022/2023 d'un montant de 6 200 €

Vu le solde des comptes de l'association au 31/12/2021 d'un montant de 6 333.23 €

Vu l'avis favorable des commissions aménagement du territoire, environnement travaux et finances du 3/11/2022

*Monsieur le Maire précise que l'association intervient quand la Commune la sollicite (journées européennes), cependant il souhaite que l'association respecte le calendrier fixé aux associations pour le dépôt des demandes de subventions*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accorder une subvention de 800 € à l'association Chœur de la Baie

### **2022/73 Demande de participation scolaire de la Communes de Saint James**

Vu la demande de la Commune de Saint James sollicitant une participation financière de 6 462.72 € pour les élèves domiciliés à Pontorson et scolarisés dans les écoles de Saint James en 2021/2022

	Nombre d'élèves	Coût par enfant	Total en €
Maternelle	2	1 313.64	2 627.28
Élémentaire	9	426.16	3 835.44
Montant total demandé			6 462.72

Vu la décision de la Commune de Pontorson de participer aux dépenses de fonctionnement uniquement pour les élèves pour lesquels une participation était versée par la Commune au titre de 2020/2021 et les nouveaux élèves dont un membre de la fratrie était scolarisé en 2020/2021 et est toujours scolarisé au moment de l'inscription,

Considérant que sur la liste transmise pour 2021/2022 un élève de classe maternelle et un élève de classe élémentaire ne remplissent pas ces conditions

Vu l'avis des commissions aménagement du territoire, environnement travaux et finances du 3 novembre 2022 proposant de ne pas prendre en compte ces deux élèves et de verser une participation de 4 722.92 €

*Monsieur Robidel explique qu'il était initialement favorable pour des raisons géographiques, à ce que la Commune de Pontorson participe pour l'ensemble des enfants domiciliés à Macey ou Vessey scolarisés à Saint James ; cependant depuis l'adoption de tarifs périscolaires différenciés par la Commune de Saint James en fonction de leur Commune de résidence il partage la position suivie par la commission et le conseil*

*Monsieur le Maire ajoute que l'absence de participation financière n'empêche pas les Communes d'accepter les enfants*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de verser une participation de 4 722.92 € à la Commune de Saint James

	Nombre d'élèves	Coût par enfant	Total en €
Maternelle	1	1 313.64	1 313.64
Élémentaire	8	426.16	3 409.28
Montant total accepté			4 722.92

### **2022/74 Demande de participation scolaire de la Communes de Sacey**

Vu la demande de la Commune de Sacey sollicitant une participation financière de 13 668 € pour l'année scolaire 2021/2022

Considérant que l'ensemble des élèves figurant sur la liste transmise figuraient déjà sur la liste transmise au titre de 2020/2021

	Nombre d'élèves	Coût par enfant	Total en €
Maternelle	5	2 006.31	10 031.55
Élémentaire	6	606.18	3 637.08
Montant total demandé			13 668

Vu l'avis favorable des commissions aménagement du territoire, environnement travaux et finances  
Monsieur le Maire précise que le coût plus élevé est dû au faible nombre d'enfants scolarisé dans l'école  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la demande de la Commune de Sacey  
et décide de lui verser la somme de 13 668 €

M. Gromellon quitte la séance

#### **2022/75 Avance au profit de l'OGEC Notre Dame**

Vu la liste des élèves transmise par la Directrice de l'école Notre Dame comptant 40 élèves élémentaires et 27 élèves maternelles domiciliés à Pontorson

Vu le coût par élève arrêté pour l'année passée : 644.13 € pour un élève de classe élémentaire, 1782, 98 € pour un élève de maternelle

Vu l'avis favorable des commissions aménagement du territoire, environnement travaux et finances du 3 novembre 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accorder une avance de 24 633 € à l'OGEC Notre Dame, cette somme correspond au tiers de la somme estimée pour l'année scolaire sur la base des participations de l'an passé

	Nombre d'élèves	Avance par enfant en €	Total en €
Maternelle	27	594	16 033
Élémentaire	40	215	8 600
Montant total de l'avance			24 633

#### **2022/76 Remboursement complémentaire au profit de Mme Sorre**

Vu la demande de Mme Sorre

Vu la délibération 2022/61 du 7/07/2022

Considérant que Mme Sorre avait acquitté la somme de 100 € au lieu des 50 € dont elle était redevable

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de rembourser la somme de 50 € à Mme Sorre,

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 h 20

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme.

Damien MOUBÈCHE  
Secrétaire de séance

André-Jean BELLOIR  
Maire de PONTORSON


